



Dillingen/Völklingen, octobre 2012

**A l'attention de nos Partenaires commerciaux,
Mesdames, Messieurs,**

Une bonne, solide et loyale collaboration entre les partenaires commerciaux de la société SHS - Stahl-Holding-Saar - et ses sociétés participantes constitue la base essentielle de sa politique commerciale.

Nous considérons que la lutte contre toute forme d'intervention et/ou d'acceptation déloyale d'avantages est un élément essentiel à la collaboration franche, sincère et intègre entre partenaires commerciaux.

Nous voulons exclure d'emblée les éventuels conflits d'intérêts. C'est à cette fin qu'a été promulguée la directive éthique commune aux sociétés Dillinger Hüttenwerke et Saarstahl AG qui s'applique à toutes les sociétés en participation du Groupe SHS. Cette directive peut être consultée sur Internet à l'adresse suivante:
www.stahl-holding-saar.de.

Cette directive éthique traite essentiellement de la conduite à tenir avec les différents avantages attribués à des membres du personnel de notre groupe, comme par exemple des invitations et cadeaux qui leur sont éventuellement accordés. En conséquence, nos collaborateurs ne peuvent accepter d'invitations, par exemple, que si elles s'inscrivent directement dans le contexte de leur travail (horaires et objet) et leurs obligations commerciales et se placent dans un cadre approprié. En principe, il ne doit pas être accepté de cadeaux.

Nous pensons que c'est sur une telle base que peuvent être consolidé de façon loyale et positive des relations commerciales entre votre société et celles du Groupe SHS. C'est la raison pour laquelle nous vous prions à l'avenir de bien vouloir prendre en compte les directives sus-visées dans les relations avec nos collaborateurs.

Nous vous en remercions vivement à l'avance et vous prions de recevoir l'assurance de notre considération.

La Direction SHS - Stahl-Holding-Saar
Le Directoire de Dillinger Hütte
Le Directoire de Saarstahl